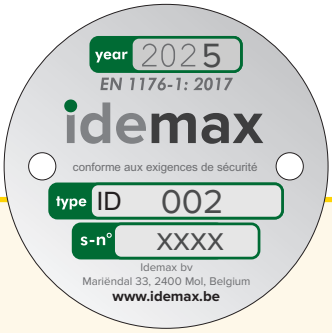
idemax®



Manuel d'utilisation de l'article n° ID002

"Petit bateau"

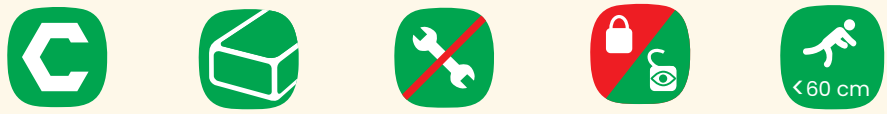
(version 22-07-2026)

Tranche d'âge prévue : 1 à 12 ans

Hauteur de chute maximale : <60 cm

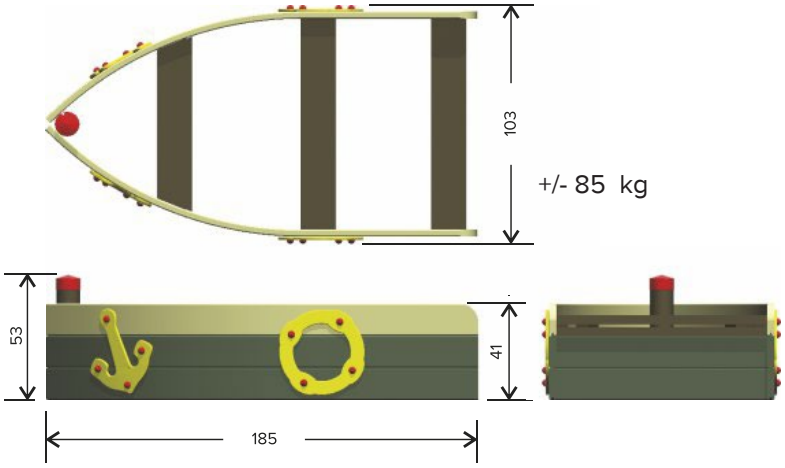
La version la plus récente figure toujours sur manuals.idemax.be

Cet équipement de jeu est certifié TÜV.



modèle	afm. L x l x H poids
ID002-000000-MC	L185 x l103 x H53 cm ± 85 kg





Montage

Le petit bateau est livré prêt à l'emploi. Il ne nécessite aucun montage.

Matériaux

- Planches et piquets en plastique massif recyclé (PP et PE), teintés dans la masse (beige, vert, brun)
- Vis en inox (6 et 8 mm)
- Eléments décoratifs en polyéthylène (PE) rouge et jaune de 12.5 mm d'épaisseur

Entretien

Le bateau ne comporte aucune pièce mobile.
L'entretien du plastique se limite à l'essentiel, le nettoyage à l'eau tiède savonneuse au moyen d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez en profondeur, afin d'éliminer tout résidu de savon et de saletés. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0.29%. L'huile, la graisse et d'autres produits ne font donc que peu de taches, voire pas de taches du tout . Ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, rend difficile, voire impossible, la fixation des mousses, algues, etc. permettant ainsi de les enlever aisément. Possibilité de nettoyage au Kärcher à une pression maximale de 100 bars. Il faut toutefois éviter ce traitement autant que possible. Il n'est d'ailleurs généralement pas nécessaire. Pulvérisez avec un jet rotatif, à une distance minimale de 30 cm du plastique.

Instruction de contrôle

Contrôle visuel:
Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement:
Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi:
Chaque année

Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :

- Tous les éléments sont-ils bien fixés ?
- Les éléments sont-ils déserrés, manquants, endommagés ou usés ?
- Les vis sont-elles déserrées et saillantes?
- L'ancrage dans le sol est-il toujours en bon état ?
- Y a-t-il des signes de vandalisme?

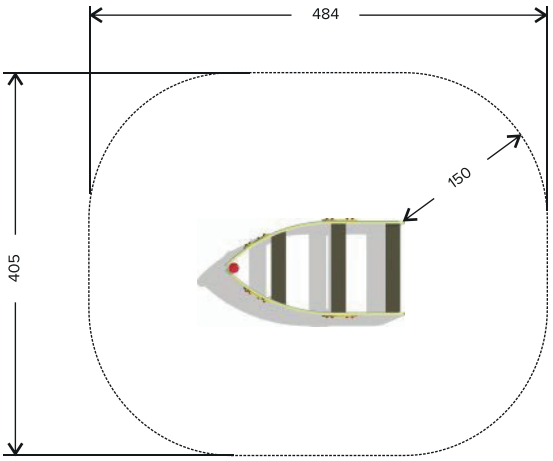
Utilisez les éléments originaux Idemax pour la réparation afin de garantir la validité du certificat TÜV.

Installation

Le placement se fait sur un sol en dur et plane. Le bateau ne peut pas être installé sur un sol meuble (sable, écorce, copeaux de bois), sauf si une construction portante est montée (non incluse).

Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour du bateau.

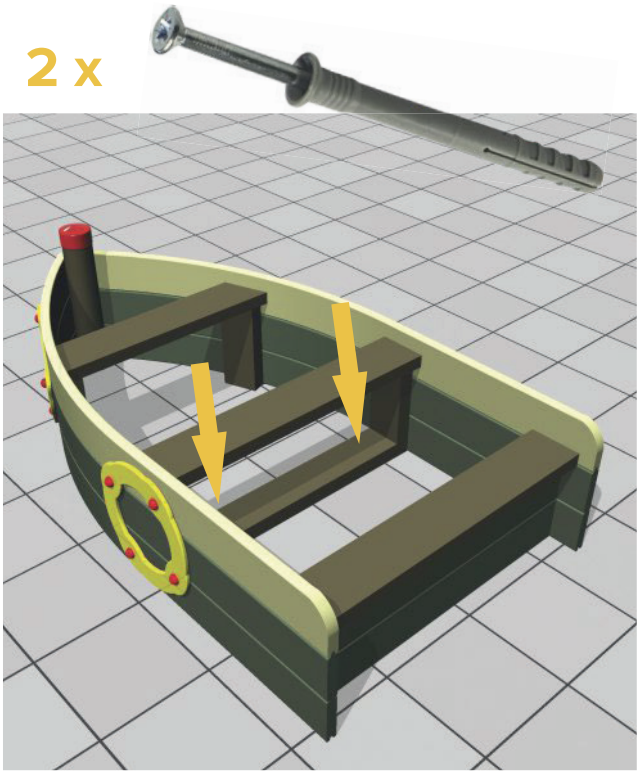


Sol amortissant facultatif

La hauteur étant inférieure à 60 cm, le bateau peut être installé sur une surface dure sans installation de sol amortissant. Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.

Ancrage ou non ?

Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Toutefois, il peut être envisagé de ne pas ancrer cet équipement dans une cour de récréation surveillée. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, le risque lié à l'absence d'ancrage est limité. Dans ce cas, nous recommandons de marquer clairement l'emplacement du jeu au sol afin qu'il soit repositionné correctement après un déplacement temporaire, tout en respectant une zone de sécurité libre de 150 cm autour du jeu.



En cas d'ancrage du module de jeux

L'ancrage s'effectue en fixant les deux chevilles fournies dans les trous pré-percés. Commencez par positionner le jeu et marquez l'emplacement des deux trous sur le sol. Déplacez ensuite le jeu, percez les trous à l'aide d'une mèche de 8 mm, puis repositionnez le jeu à son emplacement initial. Fixez-le solidement en insérant les chevilles. En raison de la hauteur limitée, il est recommandé d'utiliser une visseuse d'angle

Conseil important

Insérez d'abord complètement la cheville dans le trou. Ensuite, vissez plutôt que frappez la vis au marteau de façon à ne pas endommager la tête de vis.

Référentiel

Sécurité et normes

Certification de conformité

Le module de jeu a été soumis à des tests rigoureux et est certifié conforme à la norme européenne EN1176. L'homologation a été réalisée par TÜV SÜD. Consultez le certificat joint au manuel.

Angles et coins arrondis

Le module est doté d'angles et de coins arrondis afin de minimiser les risques de blessures et d'assurer une sécurité optimale.
Nous appliquons à nos produits les mêmes précautions que celles prescrites dans la norme européenne pour les équipements de jeux.

Sol amortissant non requis



La hauteur de chute étant inférieure à 60 cm, le module peut être installé sur une surface dure sans sol amortissant.
Note : En France, selon le type de sol et la hauteur de chute, la norme EN NF 1177 peut imposer l'installation d'un sol amortissant approprié.

Sol amortissant requis



Un sol amortissant est requis pour le module, conformément à la réglementation européenne en vigueur.
Le manuel indique la hauteur de chute de l'équipement de jeu.

Ancrage

Ancrage obligatoire

Placement sur surface dure. Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire. Pièces d'ancrage fournies.

Ancrage pas obligatoire partout

Installation sur une surface dure. L'ancrage n'est pas toujours obligatoire. Selon les normes européennes, il est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Cependant, dans une cours de récréation sous surveillance, il est possible de ne pas ancrer cet équipement de jeu. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, les risques liés à l'absence d'ancrage sont limités. Les pièces d'ancrage sont fournies.

Ancrage facultatif

Placement sur surface dure. L'ancrage n'est pas obligatoire dans la plupart des pays européens. Les pièces d'ancrage ne sont pas fournies et sont donc à commander.

A creuser

Ancrage dans le sol.
Le jeux ou le moblier est équipé de pieds rallongés et d'un repère indiquant la profondeur minimale d'encastrement. Consultez toujours le manuel du produit concerné.

Montage et mobilité

Livré assemblé

Le module est entièrement assemblé avant livraison, aucun montage n'est requis.

Montage limité requis

Livré pré-monté, un assemblage est nécessaire.

Déplaçable

Le déplacement du module s'effectue aisément, bien qu'un transpalette puisse être requis dans certains cas.

Le gestionnaire informe sans délai l'autorité compétente (p. ex. la NVWA ou le SPF Économie) de tout accident grave qui survient avec l'équipement de jeu.

Par accident grave au sens de ce qui précède, il faut en tout état de cause entendre un accident :

a. ayant une issue mortelle ;
b. entraînant des lésions, permanentes ou non, chez une personne ;
c. conduisant à une hospitalisation immédiate.

TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
Info.be@tuvsud.com

Add value.
Inspire trust.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-002-720304726-03

Selon le Décret 94-699 du 10 août 1994 modifié le 30 septembre 2019 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu.
Cette attestation est publiée par TÜV SÜD Benelux.

Attestation numéro. : Z-F-26-08-5010797276-002-720304726-03
Dossier numéro: 720304726-03
Concerne : Petit bateau



Référence:	numéro de type:	ID002
	numéro de série:	-
Numéro du rapport:		P-NL-25-11-720304726-03-01rev1
Certification		Certification de type
Basé sur les critères d'évaluation des normes:		EN 1176-1:2017+A1 :2023
Propriétaire:		Idemax bvba
Adresse propriétaire:		Achterbos 72, 2400 Mol
Catégorie d'équipement aire de jeu:		Jeu d'imagination
Fabricant		Idemax bvba
Année de fabrication:		àpd 2026
Fournisseur :		Idemax bvba
Année de livraison:		àpd 2026
Date de l'inspection:		18.11.2025

TÜV SÜD Benelux, Leuvensesteenweg 350, B – 3190 Boortmeerbeek déclare que l'équipement susmentionné est conforme aux exigences de fabrication énoncées dans le Décret 94-699 du 10 août 1994.

Boortmeerbeek, le 06.10.2026

Nom: Astrid De Beukelaer
Function: Expert Playground Equipment
Le certificat digital est la version originale

TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
Info.be@tuvsud.com

Add value.
Inspire trust.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-26-08-5010797276-002-720304726-03

ANNEXE 1

Description du produit : Petit bateau

Dimensions (L x l x h) : env. L185 x l103 x H53 cm

Haute de chute :< 60 cm

Applications et limitations

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des équipements sont obligatoires, afin de maintenir les équipements en bon état.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

TÜV SÜD Benelux doit être informé sans délai de toute modification ou réparation qui pourrait affecter la sécurité ou la santé des personnes.

Fin du certificat